



## DEAP - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Marseille 15ème

 Formation éligible  
au CPF

 Formation réalisable  
en alternance

### Les + du réseau FORPRO-PACA

Taux de réussite: 81 %  
Taux de satisfaction : 86%  
Taux d'insertion en emploi : 94%  
Nos indicateurs sont consultables sur le site : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## LA FORMATION

### OBJECTIFS

**Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture NOR : SSAH2110961A**

Acquérir la qualification permettant de développer les **compétences professionnelles** suivantes :

- Accompagner et prendre soin de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
- Apprécier l'état clinique de la personne et mettre en oeuvre les soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
- Transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

### PROGRAMME

**Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture NOR : SSAH2110961A**

La formation théorique de 770 heures (22 semaines) se décompose en 10 modules :

Module 1 Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1bis Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale

Module 2 Repérage et prévention des situations à risque Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Module 3 Evaluation de l'état clinique

Module 4 Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Module 9 Traitement des informations

Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)

- Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)

- Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h (réparties au sein des différents modules)

La formation clinique d'une durée de 770 heures (soit 22 semaines de 35 heures) se décompose de la manière suivante :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

Période A de 5 semaines

Période B de 5 semaines

Période C de 5 semaines

Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

## VALIDATION

- Diplôme du ministère de la Santé de Niveau 4 (Baccalauréat, BP, BT)

+ d'informations sur cette certification (RNCP35832, libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

## A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

### PUBLICS

Tous publics

### PRÉ-REQUIS

- Etre agé(e) de 17 ans à la date d'entrée en formation.

- Aucune condition de diplôme n'est requise.

- Satisfaire à l'épreuve d'admissibilité.

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### DATES DE SESSION

du 28 août 2023 au 19 juillet 2024

ALTERNANCE

FINANCEMENT CONSEIL RÉGIONAL

DIVERS FINANCEMENTS

du 28 août 2024 au 22 juillet 2025

FINANCEMENT CONSEIL RÉGIONAL

DIVERS FINANCEMENTS

### DURÉE

Durée totale maximale de 1540 heures dont 770 heures en entreprise et 770 heures en centre de formation. La durée de la formation est indicative et sera déterminée en fonction de votre profil.

### EFFECTIFS

20 personnes

## MODALITES, EQUIPEMENTS ET SUIVI PEDAGOGIQUE

### Modalité d'enseignement

- Formation entièrement présentielle

### Modalités pédagogiques

- Formation en entreprise sur poste de travail

- Cours collectifs

### Équipements

- Plateaux techniques équipés

### Modalités de suivi et d'individualisation

Entretiens, médiation avec le référent pédagogique et/ou le référent entreprise en cours de formation.

Prise en compte de la satisfaction des bénéficiaires en cours et fin de formation.

Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent TH du GRETA-CFA.

**Votre AVIS compte !** Afin d'améliorer la qualité de notre service, vous pouvez nous faire part de vos suggestions ou réclamations à l'aide du formulaire disponible sur notre site internet.

## EXPERTISE DES INTERVENANTS

Enseignants certifiés EN, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation d'adultes, intervenants professionnels, infirmières puéricultrices

## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Épreuves en fin de formation (Évaluation ponctuelle)  
Possibilité de valider un/des blocs de compétences

## FINANCEMENTS

### TARIF

Prix total T.T.C : 9240.00 euros

Prix horaire T.T.C : 12.00 euros

Ce tarif est indicatif et non contractuel. Selon votre statut, cette formation peut-être entièrement financée. Nous contacter.

## FINANCEMENTS

### Session du 28 août 2023 au 19 juillet 2024

Formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Formation éligible au CPF.

Cette formation bénéficie d'un financement spécifique de La Région Sud (places attribuées sous conditions). Elle est néanmoins ouverte à tous les publics répondant aux prérequis. Son organisation en alternance permet d'accueillir des personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Nous contacter pour plus d'informations.

### Session du 28 août 2024 au 22 juillet 2025

Formation éligible au CPF.

Cette formation est ouverte à tous les publics répondant aux prérequis. Elle bénéficie d'un financement spécifique La Région Sud (places attribuées sous conditions). Nous contacter pour plus d'informations.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

### COMMENT S'INSCRIRE ?

- **Notice et fiche d'inscription à télécharger sur ce site [forpro-paca.com](http://forpro-paca.com) -**

Ouverture des inscriptions : **26 FEVRIER 2024**

Dépôt des dossiers : Les dossiers sont à déposer à la loge du Lycée ou adresser par voie postale (courrier simple, pas en recommandé) à

IFAP du Greta Cfa Marseille Méditerranée ? Lycée des métiers la Viste / 30 Traverse Bonnet ? 13015 Marseille  
**Du lundi 26 février au lundi 10 juin 2024 à 23h59** ? cachet de la poste faisant foi ?

Résultats de la sélection : vendredi 05 juillet 2024 à 14h00 - Uniquement sur le site [forpro-paca.com](http://forpro-paca.com) : en bas de la page d'accueil « bandeau actualités » - Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

**Pour toute inscription en contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)**, veuillez constituer votre dossier et prendre rendez-vous avec l'IFAP au 04 86 94 88 90.

## APRÈS LA FORMATION

Exercer le métier d'auxiliaire de puériculture, Assistant(e)-maternel(le), Auxiliaire de crèche, Auxiliaire de vie sociale dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières)

## COMMODITÉS

### Accès personnes en situation de handicap

Lieu accessible aux personnes en situation de handicap.

### Accès

Métro ligne 2: Bougainville

Bus N° B2 : La viste

A pied 2 min

## INFORMATIONS PRATIQUES

### CONTACTS

**Arnaud HOLLEVILLE** - Coordonnateur

T. 04 86 94 88 90 | arnaud.holleville@ac-aix-marseille.fr

**Laurence MOYNIER** - Coordonnatrice - Référent Handicap

T. 04 86 94 88 90 | laurence.moynier@ac-aix-marseille.fr

### LIEU DE FORMATION

Lycée des Métiers de la santé et de la relation client la Viste | 30 Traverse Bonnet | 13015 Marseille

### ORGANISME

**GRETA-CFA Marseille Méditerranée**

Siège : Lycée Jean Perrin 13010 Marseille

Accueil public du lundi au vendredi du 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

N° de déclaration d'activité : 93131539413